



SERMON QUATRIEME

Sur le VIII. Chapitre des Romains.

Sur ses paroles du 1. Chap. v. 3.

*Car ce qui étoit impossible à la Loy, d'a-
vant qu'elle étoit foible en la chair, Dieu a-
yant envoyé son propre Fils en forme de
chair de peché, & pour le peché, a condam-
né le peché en la Chair :*

NOUS ne devons pas dire de
Saint Paul, qui parla jamais
comme parle cét homme ?
car c'est à nôtre Seigneur Je-
sus Christ qu'appartient cét Eloge. Mais
bien,

bien, qui écrit jamais comme écrit
 est homme, je veux dire, Saint Paul :
 C'est sans hyperbole que nous pouvons
 dire que depuis la Création du Mon-
 de il ne s'est rien vû de pareil. Car si le
 moindre au Royaume des Cieux est
 plus grand que tous les Prophètes, com-
 me dit ci. S. Jean, que sera S. Paul, qui
 est l'un des plus grands, & si je l'ose
 décider, le plus grand même au Roy-
 aume des Cieux ? Et s'il excelle au des-
 sus de tous les Ecrivains Sacrés, de
 combien surpassera t'il les prophanes ?
 Seneque fit ou le meilleur, ou l'un des
 meilleurs de ceux-là. Car à peine Ro-
 me en fit elle jamais naître de meilleurs
 que ceux que l'Espagne lui avoit prêtés,
 comme Seneque, Il vivoit du tems de
 S. Paul. Il écrivoit à Rome comme S.
 Paul. Il écrivoit des Epîtres comme S.
 Paul, & des Epîtres graves & fortes,
 mais non pas comme celles de S. Paul.
 mettes les unes auprès des autres, &
 vous y trouverez la même difference
 qui se trouve d'une chandele à une é-
 toile, d'un diamant à un ver luisant, &
 de la terre au Ciel, & au royaume des
 Cieux.

Choisisés

Choisissés le plus beau passage de celuy-la. Vous n'y trouverés rien d'égal ni d'approchant de ce je ne sai quoi de divin & celeste qui paroît en celuy que vous venés d'ouïr. *Car ce qui étoit impossible à la Loy, d'autant qu'elle étoit foible en la chair, Dieu ayant envoyé son propre Fils en forme de chair de peché, & pour le peché, a condamné le peché en la chair.* Autant de tonnerres, disoit un Ancien Pere, parlant de Saint Paul, mais je dis moi, autant de lumieres & de feux. Seneque est plus disert, & si vous le voulés même plus éloquent. Mais avec toute son éloquence il fit un fort mauvais disciple, dont les horreurs & la cruauté même contre Seneque, même contre S. Paul, furent renommées dans tout le monde. Et avec les preceptes de sa Philosophie, a peine pût-il brider la fougue de ce monstre durant l'espace de cinq ans? S. Paul étoit un tout autre Maître. Que ses Disciples en soient témoins: Il ne dedia pas un livre de la Clemence au plus cruel de tous les Empereurs, mais il dedia sa divine Epitre a ces bons Romains

mains, ou plutôt à ces mauvais Romains
 dont il fit de si bons Chrétiens, & qui
 lui firent tant d'honneur. Car leur foy
 & avec leur foy la doctrine du S. Apôtre
 se rendit illustre & celebre dans tous les
 coins du monde, non pas pour cinq
 ans, mais pour des siècles. Car les An-
 ciens Evêques de Rome furent long-
 tems comme autant de bastions du
 Christianisme, les vrais deffenseurs de
 la foy, de cette foy que leurs successeurs
 se sont appropriée pour en disposer,
 comme si pour l'avoir deffendue ils euf-
 sent eu droit de la mettre sous le joug,
 à peu près comme ceux qui jettent du
 secours dans une Ville, s'en rendent
 Eux mêmes les maîtres, & la gardent
 pour Eux. Mais les premiers Romains
 avoient la foy de S. Paul, la Loy de
 l'Esprit de vie qui les affranchissoit. Mais
 qui a-t-il; de moins composé; qui a-t-
 il de plus irregulier que S. Paul? qu'a-
 t'il fait des reigles de la Grammaire? Il
 en avoit sans doute appris les reigles
 aux Ecôles de Tarse, qui ne cédoient
 point à celles d'Athènes. Qu'a-t'il fait
 de son Eloquence? Il l'a crucifiée, com-
 me

the tout le reste des choses du monde, il l'a crucifiée a Corinthe. Car c'est à propos d'Elle qu'il proteste, qu'il ne veut rien savoir que Jesus-Christ crucifié, c'est-à-dire tout hérissé d'épines, & non pas couronné de Fleurs. Il n'estimoit non plus que du fumier la Loi Judaïque : Mais il estimbit encore moins l'Eloquence Grecque. Il fait litière de l'une & de l'autre, pour l'excellence de la connoissance de Jesus-Christ son Sauveur. Voyez comme il pêche hardiment contre les reigles du discours ? Voyez comme il vous met ici deux ou trois *Car* assemblez l'un sur l'autre : Car la Loi de l'Esprit de vie &c. Car ce qui étoit impossible à la Loi d'autant qu'Elle étoit foible en la chair, Dieu ayant envoyé son propre fils en forme de chair de peché, & pour le peché a condamné le peché en la chair. Car l'affection &c. Il vous repéte trois fois ce mot de chair, & trois fois celui de peché, dans un seul verset, sans crainte d'en être repris. Et comme si la langue Grecque n'étoit pas la plus riche de toutes les langues ; apres avoir dit,

ceux qui cheminent non selon la chair
 mais selon l'Esprit, il le redit, incontine-
 nent apres, comme s'il n'eût pas pu le
 diversifier: au lieu que nous eussions dit,
 ceux qui vivent bien, qui sont gens de
 bien, qui ne suivent pas le chemin du
 vice, mais celui de la vertu, & de la
 piété, pour ne tomber pas dans cette
 importune redite. Mais Sénèque en
 eût bien fait autant. Saint Paul n'y
 regarde seulement pas, & pource
 qu'ayant dit, ceux qui ne cheminent
 pas selon la chair, Il avoit exprimé si
 divinement bien ce qu'il vouloit dire,
 qu'il ne se pouvoit rien de mieux: Il
 aime mieux le redire en autant de mots,
 que le dire autrement, & le dire moins
 bien. Est-ce éloquence; non? Mais
 c'est une sereine force, dirai-je, où une
 secrète douceur, qui fait infiniment
 plus d'effet & qui est infiniment au des-
 sus des pierres précieuses.

Ici nous avons trois choses à voir. La
 première de la Loi, la seconde de Dieu,
 la troisième de nous. Les vains efforts
 de la Loi, les grands effets de Dieu, &
 les justes devoirs de l'homme. La honte
 de

de la Loi, où plutôt nôtre honte ; la puissance de l'Evangile, où plutôt la puissance de Dieu ; & nôtre sanctification, où plutôt la sanctification que l'Esprit de Dieu produit en nous. La Loi foible à cause de nous, Dieu tout puissant par son Fils ; & l'homme très ingrat s'il ne répond à la vocation, & s'il ne sert au Conseil de Dieu en cheminant selon l'Esprit. La Loi étoit stérile impuissante au salut ; Dieu la plante ailleurs de sa propre main, & l'homme fructifie ; la Loi n'y pouvoit rien & la chair l'emportoit. Dieu l'a fait, & Dieu seul le pouvoit, & l'homme ne peut être qu'heureux & saint, si seulement il le reconnoît. Vous allés donc voir les empressements inutiles de la Loi, qui veut tout faire & qui gâte tout, & Dieu comme prenant sa place, qui lui dira ; ôte toi de là mal-heureuse : Tu veux tuer ce malade que tu prétends guerir. Tu le veux corriger & tu l'en pres. Bien loin de profiter sous ta discipline, de pécheur qu'il étoit il devient prévaricateur, deux fois plus méchant & deux fois plus coupable. Il n'appartient qu'à

moi qui puis au delà de la Loi , & de lui faire grace & de lui faire accomplir ta justice, je lui ferai grace par mon fils, & je lui ferai accomplir ta justice par mon Esprit. Car ce qui étoit impossible à la Loi ; & pourquoi ? Parce qu'elle étoit foible en la chair , Dieu l'a fait, & comment ? En envoyant son propre Fils en forme de chair de peché , & pour le peché ; & condamnant le peché en la chair , mais à quelle fin , à quel dessein ? Afin que la justice de la Loi fût accomplie en nous : Et quand ? non pas tout à coup , mais en cheminant de degré en degré c'est-à-dire éternellement.

Qu'est ce donc , qui étoit impossible à la Loi ? deux choses , d'expier les vrais pechés , & de produire la vraie sainteté. J'ai dit les vrais pechés , & j'ai dit la vraie sainteté , parce qu'il y avoit certains pechés qu'elle Exploit , que nous appellions des pechez typiques, & il y avoit certaine sainteté qu'elle produisoit, que nous appellions , la sainteté légale où cérémonielle. S'il étoit arrivé par exemple à quelqu'un , même sans y penser, de toucher à un mort, où d'en-

trer

trer sous la tente où reposoit un mort. Son ame n'en étoit pas pour cela souillée. Sa pollution vient plutôt des corps vivans que des corps morts : Mais il passoit néanmoins pour immond. Il étoit banni de la Synagogue, & privé de la communion des douces assemblées d'Israël. Il n'étoit pas impossible à la Loi d'expier ces pechés, ni de lever leur peine, car ces sacrifices avoient assez de force pour purifier ces pechez vraiment véniels, qui consistoient ou dans quelque infirmité naturelle, ou dans quelque irrégularité de procédure. Ils alloient à rétablir ces malheureux, dirai-je, où ces coupables, dans la société du service divin, & de rendre accessible le tabernacle à ces pauvres Excommuniés. Jusques-là s'étendoit le pouvoir de la Loi. Mais lors qu'il s'agissoit d'obtenir l'abolition du crime où de la peine que meritoit la vraie offense contre Dieu, & d'ouvrir au pecheur le Ciel, d'où son peché l'avoit exclus, la Loi n'y pouvoit rien. Le sang des Taureaux & des Boucs, & la cendre de la Genice, restoient à cet égard sans aucun

effet, de les choses celestes, dit l'Épître aux Hebreux, devoient être purifiées par de plus excellens Sacrifices, c'est-à-dire; par un seul qui les valut tous, ou plutôt qui valut infiniment mieux que tous ceux-là: Car tous ceux-là n'employoient, que des fautes qui n'étoient que figures du vrai peché, qui en attirant sur nous la mort éternelle, nous fermoit à jamais l'entrée des Cieux. Comme tous ces sacrifices là n'étoient que des figures du grand, du vrai & Eternel sacrifice de la Croix, à laquelle seule il a été possible d'appaier la justice de Dieu, & de nous donner liberté d'entrer aux lieux Saints par le chemin qu'il nous a dédié nouveau & vivant, par le voile, c'est-à-dire par sa propre chair, où est le sang, où l'hissope, ou le lavement, où la cendre, qui ne demeure infiniment au dessous de ces grands effets.

Et quant à la sainteté, la Loi pouvoit bien la faire porter sur le front, & la graver sur une lame d'or, la sainteté à l'Eternel: Mais Dieu seul pouvoit dire, j'écrirai ma Loi dans leurs cœurs. La

Loi

Loi pouvoit nettoyer les bassins , les vaisseaux, & tous ses utensils, avec des soins scrupuleux, mais il lui étoit impossible de faire posséder à l'homme les vaisseaux de son corps en sanctification, & de lui faire employer ses membres pour être non pas des armes d'iniquité à péché, mais des instrumens de justice à Dieu. O Loi, cela vous passoit, vous aviez bien de quoi nettoyer vos Sacrificateurs, & les saintes Femmes d'Israël avoient donné leurs miroirs pour être enchassés dans les cuiviers ; Ils se lavoient si bien, qu'il leur étoit facile de nettoyer toutes les saletés qui se pouvoient trouver sur le cuir & la surface de leur corps. Mais il vous étoit impossible de nettoyer le cœur du pécheur. Vous étiez bien vous même un miroir pour lui faire voir toutes ses imperfections. Quand vous l'aurez lavé plus de sept fois & mille fois dans votre Jordain, vous n'eussiez point guéri sa lèpre. Quand vous l'aurez lavé de savon & de nitre tant & plus, son iniquité eût toujours demeuré devant l'Eternel. Quand vous auriez versé sur lui toute l'eau de

votre mer, c'est ainsi que vous appelez votre grand cuvier, toute l'eau de votre mer ne l'eût pas lavé de son crime : Il étoit donc impossible à la Loi d'abolir le crime, de canceler l'obligation, & d'ôter la peine du péché. Mais il ne lui étoit pas moins impossible de nettoyer la tache, & d'effacer la coulpe.

Demandez-vous pourquoi ; ne le demandez point sans rougir & sans soupirer ; ô qu'il falloit que nôtre peché fût horrible : Qu'il falloit que son atrocité fût énorme, & sa tache profonde, puis qu'il n'a pû être effacé par tout ce qui n'est pas Dieu, car s'il eût pû être effacé par quelque chose du monde, la Loi de Dieu eût été sans doute capable de cet effet ; elle y faisoit bien tout ce qui s'y pouvoit faire humainement, ou pour mieux dire, légalement. La crainte & l'espérance sont comme les deux ances par lesquelles on prend les hommes ; Et qu'y avoit-il plus capable de donner de la crainte, que la rigueur de cette Loi & la pesanteur de son joug, & les frayeurs des vangeances qu'elle denonçoit aux pecheurs. Qu'y eût-il jamais plus capable

capable de charmer un cœur, que cette douce esperance d'une longue & heureuse vie sur une terre que Dieu lui-même donneroit à Israël ? N'est-il pas vrai que si Dieu nous proposoit encore un semblable prix, je parle selon l'homme, il feroit sur nous plus d'impression que la vie éternelle, même dans les Cieux ; Que peut-on penser ou dire de plus puissant, pour nôtre chair ; c'est tout ce que nous desirons, que de vivre ici bas heureux & contens, & long tems. Il n'y avoit donc rien de plus fort que les menaces de la Loi, ni de plus ravissant que ses promesses. Elle ne se contentoit pas de parler & de menacer. Elle éclatoit en tourbillons, & crevoit en tonnerres de maledictions. Et ce qu'on disoit des Loix d'un ancien Legislateur se peut bien d're de celle de Moïse, qu'elle étoit toute écrite de sang. Et s'il étoit question d'attirer, Elle promettoit un Ciel qui ne pleuvroit que benediction, où une terre qui feroit couler des torrens de lait & de miel. Que dirai-je de tant de ressorts de cette grande machine, que Dieu avoit lui-même

com

composée de ses propres mains : Que vouloient dire tant de sacrifices & tant d'obligations, tant de régularités & de cérémonies : Tout cela n'alloit, qu'à nous faire voir le péché condamné, & à nous en mettre devant les yeux la pollution infame, pour nous en donner de l'aversion & de l'horreur. Saint Apôtre, pourquoi dites-vous donc, que cette Loi ne pouvoit rien, & qu'elle étoit foible ? Foible, dit-il, non pas en elle même, ni dans le livre de Moïse, ni dans la bouche de Dieu, ni dans les mains des Anges, mais en la chair, c'est à-dire, en nous qui ne sommes que chair. Ne l'accusons point, elle est innocente de nos desordres. Nous sommes seuls coupables de ses mauvais succès. O maudite & malheureuse chair, qui ruines les plus beaux desseins, qui corromps l'usage des plus grands biens, & qui gâtes les plus beaux ouvrages. Tu qui à la Loi de Dieu, la Loi de Dieu, la Loi du tout puissant, qui le créoit, devient impuissante & foible en cette chair. Mais pourquoi pensez vous que l'Apôtre ait dit simplement, *en la chair* & non

& non pas en la chair de péché, non pas en nôtre chair, si ce n'est pour donner lieu a un double sens ; & pour nous laisser la liberté d'interpreter cette chair, où de la chair de la Loi, où de nôtre chair; Car la Loi même, si vous ne le savés, a sa chair, c'est le commandement charnel dont parle la divine Epître aux Hebreux ; & l'exercice corporel dont nôtre Apôtre parle ailleurs. Tout le service terrien & mondain de la Loi portoit ce nom de chair, soit à cause de la circoncision, soit parce que les chairs des animaux en faisoient l'une des plus considerables parties, soit enfin parce qu'il s'arrêtoit à l'extérieur, & ne faisoit par maniere de dire qu'effleurer la peau. Et c'est avec beaucoup d'élégance. Mais ce terme est trop bas. Il falloit dire avec un sel de grace tout divin & tout celeste, que St. Paul joint la foiblesse avec la chair, retenant suivant sa coûtume, l'air du langage des Hebreux, qui disent chair, ou chair & sang, lors qu'ils veulent exprimer quelque chose d'infirmes & d'abjet. Et c'est ainsi qu'il disoit aux Ephesiens, que nous n'avons point

point de lute contre la chair & le sang, c'est-à-dire, contre des ennemis foibles & méprisables, & aux Corinthiens, que la chair & le sang ne peuvent hériter le Royaume de Dieu, c'est-à-dire, la Nature de l'homme dans les termes de la vie animale & mortelle, quand même elle seroit exempte de péché, ne sauroit subsister dans le Ciel, sans être jetée comme dans une nouvelle fonte par la résurrection : Et que les armes de notre milice, ne sont point charnelles, c'est-à-dire, foibles. Car autrement il eût dit, de fer & d'acier. Car on n'a jamais vû des armes de chair, & cela paroît par l'opposition de ce qu'il ajoûte, mais puissantes de par Dieu. Tout de même ici, lors qu'il dit que la Loi étoit foible en la chair, il veut dire que les sacrifices & les purifications, & les cérémonies, enfin étoient nos forts. Et cependant toutes ces choses n'étoient que foiblesse, n'étoient que chair. La Loi ressembloit à ces beaux chevaux d'Egypte, bien caparassonnés & couverts de pompeux harnois, mais qui n'avoient point de force pour sauver au jour de la bataille.

taille. Ils n'étoient pas Esprit, dit Moïse, parlant de ces Chevaux. Ils n'étoient que chair. Ainsi quand la divine Epître aux Hebreux dit, que le sang des Taureaux & des Boucs purifioit selon elle quant à la chair, que pensés vous qu'elle ait entendu par la chair ? Non pas la chair de nos corps, car le sang des animaux & leur cendre seroient plutôt capables de la salir que de la nettoyer. Mais quoi donc ? Quant à la chair, c'est à-dire, quant au seul extérieur, quant à la cérémonie. Ils n'étoient que censés immondes apres l'aspersion du sang & de la cendre. Cela n'étoit pas hors des limites de son pouvoir. Mais justifier le pécheur, & santifier le cœur, c'est ce qu'elle ne pouvoit avec tout ce laborieux attirail de son équipage charnel.

Mais j'aime mieux encore accuser notre chair. C'est ce peché qui habite, c'est à dire, qui régné en moi. Car St. Paul a ignoré la distinction des Théologiens modernes, qui posent deux sortes de peché, l'un habitant & l'autre régnant. Mais l'une & l'autre de ces expressions signifie une même chose selon

selon Saint Paul. Accusons donc hardi-
 ment cette malheureuse Dalila qui nous
 endort en son giron ; & qui re-ranche
 nôtre force. Que dis-je nôtre force ? la
 force même de la Loi de Dieu. Car si
 la Loi eût été donnée aux Anges du
 Ciel, aussi-bien qu'elle fût donnée par
 eux, elle eût été puissante & pleine
 d'efficace sur ces Esprits bien-heureux.
 Mais elle est foible en nôtre chair.
 Comme un boulet de Canon demeure
 sans effet à la rencontre d'une matière
 mole, qui ne résiste point. A la ren-
 contre de nôtre chair, toute l'artillerie
 de la Loi & tous les tonnerres du mont
 de Sinai s'émoûssent & s'éteignent. Nous
 mangeons de tous les arbres défendus,
 & la défence de Dieu ne sauroit preva-
 loir sur les appetits déreglés de cette
 chair gloutonne. C'est nôtre Eve qui
 nous tente & qui nous perd encore au-
 jourd'hui. Nôtre Seigneur disoit à St.
 Pierre, que l'Esprit est prompt & que la
 chair est foible. Mais ici Saint Paul dit
 que la Loi, est foible & que la chair est
 forte, & le plus fort l'emporte. La Loi
 dit, tu ne convoitèras point. Et que dis
 la

la chair; tu ne mourras point. Ce fruit est si beau, il en faut goûter à quel prix que ce soit. L'homme consent aux suggestions de la chair, & la Loi de Dieu n'est point écoutée. Mais pourquoi St. Paul ne dit-il pas qu'elle est nulle, qu'elle est morte, qu'elle est sans aucune force, mais il dit qu'elle est foible, c'est à-dire qu'elle a des forces, mais qu'elle n'en a pas assez. Il vaudroit bien mieux qu'elle n'en eût point du tout. Car elle n'amène rien à perfection, comme il est dit ailleurs. Cette ébauche & ce peu de progrès qu'elle fait, nous devient fatal, & rend le péché excessivement péchant, comme il y a dans le grec de Saint Paul. Ne vaudroit-il pas mieux qu'une femme fût stérile que de faire toujours de fausses couches, & ne venir jamais à bon port; Qu'elle périé, pour ne servir des termes du Prophète, que les enfans soient venus jusqu'à l'ouverture de la matrice, & qu'il n'y ait point de force pour enfanter? Voilà l'image de la Loi. Toute sa sainteté, n'étoit à tout rompre qu'une sainteté avortée. Saint Paul fut un de ces demi-saints, ou de ces saints

saints gâtés de la Loi. Et ne seroit-ce point pour cela qu'il s'est appellé lui même un avorton, avorton de la Loi; car il fût sans contredit un des plus beaux enfans de la grace.

Ne me dites point; qu'il vaut mieux avoir un peu de bien que de n'avoir rien, qu'il vaut mieux avoir quelque légère aspersión de sainteté, que d'être tout à fait irréligieux & profane. Il vaut mieux que le malade soit foible que s'il étoit sans aucune force. Devant les hommes je l'avouë, mais devant Dieu je le nie. Un Turc & un Payen qui n'a rien, lui déplaît moins qu'un faux Chrétien, bien que celui ci ait quelque chose du Chrétien; comme une fausse monnoye a toujours quelque feuille d'or, & quelque fois du plus fin or. Si ce peu que vous dites est une semence qui s'avance, qui germe, qui croit, vous avez raison: C'est un Embrion qui peut devenir enfant. Mais si ce peu que vous dites en demeure là, & passe pour beaucoup, où plutôt pour le tout dans votre imagination, & si celui qui le possède s'estime opulent, en devient orgueilleux en soi-même,

même, & hypocrite devant le monde; vous avés tort de dire que ce Pharisien soit en meilleur état que ce pauvre Péager; qui reconnoit & déplore son indigence. C'est trop de dire je suis foible. Il faut dire, je ne suis rien. Il faut s'anéantir devant Dieu: Car s'il vous trouve dans le néant, alors il vous fera nouvelle créature. A moins que cela il est impossible. Mais celui-là dit, je suis fort, je n'ai besoin de rien, sous ombre qu'il y en a de plus foibles que lui, & qu'il s'abstient de divers pechés extérieurs; & qu'il se vante de vivre sans reproche & sans scandale, il nettoye le dehors de la coupe & du plat. Mais c'est un sépulchre blanchi. Car qui verroit son intérieur, n'y trouveroit que pourriture; Dieu le voit, & de tous les pécheurs il n'en est point qu'il voye avec plus d'indignation. Les autres lui déplaisent; ceux-ci sont abominables devant ses yeux. Car ce qui est haut devant les hommes, vous eussiez dit que cela est bas & méprisable; Mais nôtre Seigneur dit que quiconque est haut devant les hommes est abomination devant Dieu.

K

Quels sont les plus grands ennemis de Dieu ? Les saints de la Loi , les Phari- siens. Quelle pensée vous que soit la plus admirable de toutes les conver- sions ? ce n'est pas celle de St. Matthieu publicain. Ce n'est pas celle de Marie Madelaine pecheresse. Quelle donc celle de St. Paul Pharisien. Vous eussiez dit qu'étant zélé de la Loi , vivant sans reproche dans sa Nation , & n'étant ni usurier , ni debauché , ni violent , ni ravisseur , il n'étoit pas éloigné du Roi- aume des Cieux ; & cependant jamais personne n'en est venu de si loin. Les autres étoient aveugles. Mais à ce près rendu clair-voyant il fallut faire tomber les écailles des yeux. Aux autres il suffit soit de dire , suivez moi. Mais pour vaincre la rebellion , dirai-je , où la sainteté de ce Saul justitiaire , il fallut crier plus d'une fois , & tonner & foudroyer , des Cieux. Il mérite bien d'en être cru , puis qu'il l'avoit éprouvé lui-même. Il avoit fait de très grands progrès en la Loi ; Mais la lumière de la Loi se trou- vant opposée à celle de Dieu , c'est-ce qui rendoit doublement impossible sa conver-

Conversion; & jamais la Loi n'fit changé son cœur, si Dieu lui-même ne l'ût fait en rebrassant le bras de sa Sainteté par un prodige de sa grace victorieuse. Non dit-il, je fais bien ce que peut la Loi. Je le dois bien savoir. Pour l'Extérieur; il est certain qu'elle peut le régler. Mais Elle ne sauroit venir à bout de cette douce ennemie que nous appelons la chair, & toutes les fois qu'elle l'entreprend; elle succombe, & fait voir sa propre foiblesse. Au contraire plus elle compose le dehors par l'esprit de servitude, & par le mouvement de la crainte, & par une espèce de contrainte, le dedans se revolte plus que jamais, & la sédition s'enflamme, parce que jamais un homme n'est plus méchant que lors qu'il est hôte de bien par force. Quand nous étions en la chair, dit St. Paul, alors les convoisises de la chair, étant émeuës, par la Loi, prenoient vigueur en nos membres, par une espèce d'antiperistaze, à peu près comme l'Eau d'un puits vient à s'échauffer par le froid de l'hyver, la chaleur croissant par son contraire qui la tient comme affrégée. Les

convoitises, dit-il, émeuës par la Loi prenoient vigueur en nos membres. Elles n'affoiblissoient pas seulement la Loi. Mais la Loi les fortifioit, & par son frain & son mors elle faisoit croître leur fougue. La Loi souffloit dans ce feu comme pour l'éteindre. Mais en soufflant & repoussant la flamme, la flamme flamboit, & s'allumoit sept fois davantage. O Loi, non seulement foible, mais malheureuse, puis qu'elle faisoit un effet contraire à son dessein, & que bien loin de dompter la furie de la chair, elle la rendoit indomprable à toute autre force qu'à celle de l'Esprit de Dieu.

Cependant apprenons d'ici, que les commandemens de Dieu pour être impossibles ne sont pas injustes. Il n'est rien de plus juste que la Loi, ni rien de plus impossible. St. Paul dit qu'il lui est impossible de se faire observer par nous, donnant ce tour à son expression, pour nous convaincre qu'il est impossible de l'observer. On dit la dessus que Dieu seroit cruel, qu'il seroit un tyran, s'il nous demandoit plus que nous ne pouvons,

sons. Mais c'est la chair qui parle, ne
sécoutons pas. C'est l'ennemie de la Loi
de Dieu. Il ne faut pas la croire, sur tout
quand elle parle de son ennemie. Cette
chair qui nous rend impossible l'accom-
plissement de la Loi de Dieu, n'a-t-elle
pas bonne grace de se plaindre encore
& d'accuser Dieu ? Quel tort nous fait
ce bon Dieu, quand il nous demande ce
que nous devons ? Sa Loi n'est pas la
mesure de nôtre pouvoir. C'est la reigle
de nos devoirs. Nous sommes insolva-
bles, mais par nôtre faute. La Loi est
foible, mais en la chair. Otés-moi cette
chair & les commandemens de Dieu
seront faciles. Toute leur impossibilité
vient de nos convoitises. Nous ne se-
rions pas dans l'impuissance, si nous
n'étions méchans, & nous n'aurions
point de foiblesse, si nous n'avions point
de malice. Ne nous flattons point. Ce
que nous appellons infirmité, fragilité,
n'est autre chose que l'amour du monde
qui est inimitié contre Dieu. Et il ne
nous est impossible d'aimer Dieu, c'est-
à-dire, d'accomplir sa Loi, que parce
que nous aimons le monde, c'est-à-dire,

notre chair, & qu'il est impossible d'aimer Dieu & d'aimer le monde. Nous ne sommes incapables d'accomplir la Loi de Dieu que parce que nous sommes esclaves de cette autre Loi, qui est en nos membres. Comment donc osons nous alleguer cette impossibilité pour mettre à couvert nos passions? ô chérie excuse, ô misérable feuille de figuier; votre honte paroît au travers, ô enfans d'Adam votre impuissance est volontaire, & votre volonté charnelle, & Dieu juste, & tout homme menteur.

Si Saint Paul & ces bons Romains auxquels il écrivoit, revenoient au monde, quel seroit leur étonnement de voir l'ancienne Loi dans la nouvelle Rome, & de trouver aujourd'hui dans le Temple de Saint Pierre de Rome, tout ce que Saint Paul deffendoit autrefois, dans l'Épître qu'il écrit à l'Eglise de Rome. Sacrifices, lavemens, ordonnances, cérémonies, des peintures, des dorures, du sel, de l'eau, des huiles, des parfums, des Autels, des vaisseaux, même des habits Pontificaux: Enfin tout ce que Saint Paul appelloit autrefois de

ce nom de chair. On dit que ce ne sont pas les mêmes cérémonies. Mais j'ose dire que Rome n'en a pas moins qu'Israël, & que le nombre en est égal, de même que la pompe & la magnificence. Il est vrai que ce ne sont pas les mêmes : Mais elles ont la même foiblesse, & la même chair. Ce ne sont pas les mêmes, je l'avouë. Car Dieu avoit institué celles que Saint Paul combattoit, & les hommes ont inventé celles que nous rejettons. Mais si Saint Paul prêchoit si hautement contre celles de la Loi, que Dieu avoit instituées, de quel ton pensés vous qu'il déclamerait contre celles que les hommes ont inventées ; Et que pensés vous qu'il diroit ? Il ne diroit rien de nouveau contre une erreur ancienne. Il diroit comme aux Galates, vous observés les jour & les mois, & les tems, & les années. Je crains pour vous que je n'aye travaillé en vain. Il diroit comme aux Colossiens, pourquoi vous charge-t'on d'ordonnances, savoir ne mange, ne goûte, ne touche, qui sont toutes choses perissables par l'usage, étans établies par la doctrine

& par les commandemens des hommes, c'est-à-dire, il diroit ce que nous disons. Enfin il diroit, ce qui étoit impossible à la Loi, c'est ce qui est impossible à Rome, d'autant qu'elle est foible en la chair. Les mortifications, les pèlerinages, les distinctions de jours, les distinctions de viandes, l'école, le surspli, l'eau benite, les cendres, les grains benits, ne font qu'offusquer l'Evangile, & l'affoiblir. Il n'a pas besoin d'un bras de chair. Il est le bras de l'Eternel, il est la puissance de Dieu en salut.

Mais que diroit le même Saint Paul, s'il revenoit au milieu de nous, & qu'il nous trouvât encore si charnels; Nous qui faisons profession d'être religieux observateurs de sa doctrine. Nous l'entendons, nous la prêchons. Elle se lit dans nos livres. Elle raisonne dans nos Chaires. Mais ne la cherchez point ailleurs. Et cependant ce n'est pas là qu'il la vouloit. Il entendoit qu'elle habitât richement en nos cœurs, & que nous fussions son Epître écrite non point d'encre, mais de l'esprit vivant dans les plaques charnelles des cœurs. O foible

Epître

Epître dont les plaques charnelles entre autres sont des cœurs, hélas ! trop charnels. O Saint & bien heureux Apôtre nous encherissons sur toi, & ce que tu disois autre-fois de la seule Loi, nous le vérifions encore de ton Evangile. Il lui est impossible de nous convertir à Dieu, parce qu'il est foible en la chair. Nous disons qu'il ne faut pas invoquer Saint Paul, & nous nous contentons de l'honorer. Ceux qui croient qu'il le faut invoquer l'invoquent. Et nous qui disons qu'il le faut seulement honorer, nous le deshonorons. Il dit que l'Evangile est la puissance de Dieu en salut, & nous le croyons de cœur & nous le confessons de bouche, mais par nos œuvres nous le nions. Car où paroît cette force invincible, où est cette puissance victorieuse ? Quel affront lui faisons nous, quel outrage à sa sainte discipline, de n'être pas meilleurs que si nous vivions sous la Loi ; Est-ce ainsi que nous le recompensons, ce Saint Apôtre, de tant de lumieres & de tant d'avantages qu'il nous donne sur l'erreur; est-ce ainsi que nous le payons de ce qu'il a fait si souvent

souvent triompher notre cause ? Qu'on ne le dise point en Gath, qu'on ne le publie point es places d'Ascalon, de peur que le Juif ne s'en rejouisse, nous lui donnons cause gagnée. S'il eût osé dire du tems de Saint Paul, que notre Evangile n'étoit point plus puissant que la Loi, qu'il étoit foible en la chair aussi bien qu'elle, Saint Paul eût produit ces bons Romains, le seau de son Apostolat, que la foi & la pieté rendoient illustres dans tout l'Univers, & qui faisoient tant d'honneur à l'Evangile. Mais aujourd'hui que pouvons nous répondre à Israël. Il faut de nécessité que nous prenions du tems, & que nous lui disions que bien-tôt il verra la réponse à son objection. Et cependant ayons recours à Dieu par prières ardentés, à ce qu'il lui plaise de delivrer son Evangile de cet opprobre, dompter par son bon Esprit les rebellions de notre chair, & nous faire accomplir sa Loi par sa grace à la destruction des Conseils & des ferretesses du peché, qui s'élevent au dedans de nous contre sa connoissance. Ainsi-soi-il.

S E R-